



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PREUILLY SUR CLAISE
Séance du 15 OCTOBRE 2020**

**MAIRIE DE
PREUILLY-SUR-CLAISE**

37290 PREUILLY-SUR-CLAISE

TÉLÉPHONE : 02 47 94 50 04

TÉLÉCOPIE : 02 47 94 50 04

mairie-preuilly@orange.fr

Le quinze octobre deux mille vingt par convocation en date du 08 octobre 2020, le Conseil Municipal s'est légalement réuni à la Salle des Fêtes de Preuilly-sur-Claise en présence de public, sous la présidence de Monsieur CHARRIER Jean-Paul, Maire.

LE MAIRE

Présents :

M. CHARRIER Jean-Paul Maire, M. THOREAU Gérard, Mme STAMFELJ Marie-José, M. ROBERT Henri Adjoint, Mme DEBERNE Yolande, M. BERNARD Bruno délégué, Mme PÉROT Dorothée, Mme BOTTEMINE Charlotte, Mme CHEVRY Valérie, M. BARTHÉLÉMY Mathieu, M. CRON Patrick, M. HOUSSEAUX Gérald.

Absent excusé : M. VÉRON Jean-François

Mandats donnés : M. JALON Benjamin donne pouvoir à Mme STAMFELJ Marie-José
Mme MERCIER Marion donne pouvoir à Mme BOTTEMINE Charlotte
Nombre de Conseillers en exercice : 15- Présents 12- Votants 14- Le

quorum étant atteint

La séance est ouverte à 18H30.

Secrétaire de séance : Mme BOTTEMINE Charlotte.

2020-069 IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de réalisation et d'exploitation d'un parc photovoltaïque sur le site « Les Ragots » situé sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet de parc photovoltaïque au sol est en cours depuis 2018. La centrale solaire se situe route du Grand-Pressigny « Les Ragots », sur des bâtiments de menuiserie ex-Dennery appartenant à M. RIVASSEAU.

À cet effet, des délibérations sont prises pour un accord de principe. Une révision du plan local d'urbanisme a été nécessaire afin que la société Quadran dépose une demande de permis de construire.

Dans le cadre de l'instruction de ce permis de construire, la Préfecture sollicite l'avis de la collectivité d'implantation du projet.

Ce projet consiste en l'implantation de structures métalliques appelées « tables » qui supportent un ensemble de 28 panneaux photovoltaïques reliés les uns à la suite des autres. 20 440 modules photovoltaïques constitueront la centrale solaire, avec les caractéristiques suivantes :

Puissance totale : 8074kWc

Surface totale du site : 8,6ha

Surface de captation : 4,12ha

Production annuelle estimée : 9136 MWh/an

Nombre d'heures de production : 1132h/an

Équivalent consommation électrique : 7786 hab. (hors chauffage)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la délibération n° 2020-007 du conseil municipal du 29 janvier adoptant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°2 du PLU

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles,



**Mairie de
PREUILLY-SUR-CLAISE**

37290 PREUILLY-SUR-CLAISE
TÉLÉPHONE : 02 47 94 50 04
TÉLÉCOPIE : 02 47 94 38 54
mairie-preully@orange.fr

LE MAIRE

Monsieur CRON s'interroge sur le passage de câbles électriques. M. le Maire l'informe que le couloir prévu est rue de la Croix, le Guillery ensuite dans un champ pour terminer Route de Loches.

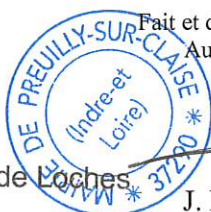
Madame BOTTEMINE fait remarquer que le projet cité empiète sur une partie des terres agricoles, Monsieur le Maire lui précise que la globalité de la parcelle est considérée comme une friche industrielle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 7 voix POUR – 0 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS

DECIDE de réitérer un **AVIS FAVORABLE** à la création d'un parc solaire photovoltaïque au sol sur la Commune « Les Ragots ».

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous Préfecture de Loches le 22/10/2020
Et la publication du 22/10/2020
Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
Le Maire,

Sous-Préfecture de Loches

J. Paul CHARRIER

Reçu
le 22 OCT. 2020

Contrôle de légalité